

Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Aktuarvereinigung = Bulletin / Association Suisse des Actuaires = Bulletin / Swiss Association of Actuaries

Herausgeber: Schweizerische Aktuarvereinigung

Band: - (2012)

Heft: -

Vereinsnachrichten: Groupe de travail "assurance du personnel" : Martigny, 31 août 2012

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupe de travail «assurance du personnel» – Martigny, 31 août 2012

Les thèmes proposés ont été choisis après consultation de personnalités romandes:

- La diminution constante du nombre de fondations propres oblige à se poser la question de l'avenir des fondations collectives indépendantes et leur capacité à offrir une alternative aux entreprises;
- La réforme structurelle est en cours de réalisation et par son importance, il est utile d'interroger une autorité de surveillance;
- Enfin un thème récurrent et sujet à réflexion pour ses conséquences néfastes, l'accroissement de la longévité.

Dr. Olaf Meyer, directeur de la Business School of Administration (Institut de Finance et de la Prévoyance) à Fribourg, est devenu président du Conseil de fondation de Profond. Il traite de l'avenir des fondations collectives indépendantes (FCI).

Il relève les trois caractéristiques de ces FCI:

- l'indépendance, ce qui permet de travailler avec les meilleurs partenaires;
- la collectivité et la possibilité pour les entreprises d'une affiliation temporaire;
- la fondation, soit aucune obligation de rémunération des actionnaires.

Conclusion: les FCI répondent le mieux au besoin actuel de l'entreprise.

Comment se positionnent les FCI dans le marché de la prévoyance Développement important, notion de Unique Selling Proposition (USP) et introduction de deux vecteurs:

- i. Le vecteur «prestations» avec trois composantes: la vieillesse, les risques décès et invalidité, le service;
- ii. Le vecteur «risque» avec trois composantes: risque d'investissement, risque structurel et risque d'image.

Ces deux vecteurs servent ensuite de mesures dans une représentation à deux dimensions et ont été utilisé pour mesurer où se situent les caisses de pension dans cette matrice.

Le dernier élément, soit la décision de l'entreprise, va se situer sur une ligne, et c'est à chaque FCI de se situer en fonction de la demande des entreprises.

En conclusion, Profond semble s'orienter vers des prestations élevées avec un risque moyen.

M. Dominique Favre dirige la nouvelle Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et suit de près la mise en place de la réforme structurelle.

Après un rappel des trois étapes de la réforme structurelle, M. Favre s'attache aux règles de bonne gouvernance et de transparence qui touchent à la fois le Conseil de fondation, les gestionnaires internes et externes, l'organe de révision et l'expert.

La mise en place de la nouvelle surveillance se traduit par neuf autorités de surveillances LPP, autorités de droit public dotées de la personnalité juridique. Les tâches de ces autorités restent les mêmes, mais elles se dotent de moyens de surveillance plus importants.

Ceci se traduit par des demandes de renseignements sans parler des instructions à l'organe suprême, l'organe de contrôle et l'expert.

La commission de haute surveillance composée de huit membres et d'un secrétariat permanent garantit que les autorités de surveillance exercent leur activité de manière uniforme, examine les rapports annuels des autorités de surveillance, édicte les normes nécessaires à l'activité de surveillance, décide de l'agrément des experts.

A ce jour:

- C01/2012: agrément provisoire des experts
- C02/2012: financement des institutions de droit public lors du passage à la capitalisation complète
- C03/2012: application du taux d'intérêt réduit selon le principe de l'imputation

L'OFAS continue d'exister pour le développement de la législation et le secrétariat de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle.

Daniel Harrison, directeur de l'équipe Solutions pour la longévité chez Swiss Re à Londres, et *Kai Hoffmann*, auteur de l'équipe («Originator»), s'intéressent à la longévité, son impact sur les caisses de pension suisses et les moyens de maîtriser ce risque.

Ils distinguent au départ le fait que la génération à venir devrait vivre plus longtemps que la précédente du risque que cette différence soit plus importante avec l'impact financier.

Il existe une incertitude quant à l'évolution de la mortalité: en prenant l'exemple de la Suisse et de la Hollande, ils constatent que la probabilité de survie a augmenté de

2%, mais cette augmentation montre une forte volatilité sur le niveau d'augmentation selon les années et les âges considérés.

La question suivante a trait aux forces influentes en examinant les décès suite aux troubles circulatoires en régression et l'évolution de type «progrès de la médecine». Entre 1963 et 2008, les coûts pour la recherche et le développement des pharmaceutiques ont fait un bond, l'approbation de nouveaux médicaments reste dans une fourchette 15 à 20 par an et que dire de l'avenir. On assiste à une résurgence de médecines existantes telles que l'aspirine.

Une autre source d'incertitude pour les caisses est l'utilisation des tables standard qui ne reflètent pas la réalité des caisses.

Ils notent les trois éléments qui peuvent faire varier la réalité par rapport aux tables, à savoir:

- l'adéquation des valeurs attendues vis-à-vis des sinistres (+10%)
- l'incertitude vis-à-vis de l'amélioration future de la longévité (+10%)
- autre risque lié à l'évolution de la démographie (+3–5%)

Après une courte présentation de l'assurance longévité (longevity swap), ils regardent le marché suisse. A leur avis, les trois conditions suivantes sont nécessaire pour avoir un marché de la longévité: reconnaissance du risque au niveau des comptes de l'entreprise, provisions faites sur des bases valables, pression de l'autorité de surveillance.

En résumé, si la Grande-Bretagne remplit les trois conditions, la Suisse doit encore ajuster ses tables à des réalités propres à la caisse.

Les présentations sont disponibles sur le site de l'ASA.

Denis Mazouer